

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Le Bureau, légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris, sis 15-19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

ETAIENT PRESENTS :

Patrick OLLIER, Philippe LAURENT, Djénéba KEITA, Antoinette GUHL, Eric CESARI, Georges SIFFREDI, Manuel AESCHLIMANN, Michel LEPRETRE, André SANTINI, Sylvain BERRIOS, Geoffroy BOULARD, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Denis CAHENZLI, Quentin GESELL, Vice-présidents,
Jacques-Alain BENISTI, Etienne LENGEREAU, Virginie DASPET, Daniel-Georges COURTOIS, Marie-Christine SEGUI, Pascal PELAIN, Brigitte MARSIGNY, Hervé GICQUEL, Afaf GABELOTAUD, Sébastien BENETEAU, Pierre-Yves MARTIN, Vincent BEDU, Laurent RUSSIER, François DECHY, Jean-Michel GENESTIER, Conseillers métropolitains délégués formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Anne HIDALGO par Afaf GABELOTAUD, Richard DELL'AGNOLA par Patrick OLLIER, Patrick CHAIMOVITCH par François DECHY, Karine FRANCKET par Quentin GESELL,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Daniel GUIRAUD, Luc CARVOUNAS, Michel FOURCADE, Nadège AZZAZ, Jacqueline BELHOMME, Olivier KLEIN, Patricia TORDJMANN, Alexandra CORDEBARD, Jacques BAUDRIER, Hélène de COMARMOND,

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS : Patrice LECLERC, Sylvain RAIFAUD, Ludovic TORO, Présidents de groupe

*
* *

Quentin GESELL est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 14 février 2023 est adopté.

*
* *

Le Bureau métropolitain :

01/	<p><u>CONVENTION CADRE TRIENNALE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat 2023-2026 entre la Métropole du Grand Paris et la CCI Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France.</p> <p>PRECISE que les montants annuels d'attribution de subventions seront définis dans les conventions annuelles respectives.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de la convention-cadre triennale.</p>	UNANIMITÉ
02/	<p><u>OIM DE LIVRY-GARGAN – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL PARIS & METROPOLE AMENAGEMENT DANS LE CADRE DES ETUDES PREALABLES</u></p> <p>APPROUVE la conclusion d'un accord-cadre de quasi-régie avec la SPL Paris & Métropole Aménagement pour le pilotage des études préalables de l'OIM de Livry-Gargan, pour un montant de 631 100 € HT, auquel s'ajoute un montant maximum de 100 000 € HT pour la partie à bons de commandes.</p> <p>AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant à signer ledit accord-cadre et tous les actes afférents,</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 011 du budget 2023 de la Métropole du Grand Paris.</p>	UNANIMITÉ NPPV : 1
03/	<p><u>CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « CLUSTER EAU MILIEUX SOLS »</u></p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs conclue entre la Métropole du Grand Paris et le Cluster Eau-Milieus-Sols pour l'année 2023, annexée à la présente délibération.</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de seize mille euros (16 000 €) à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention et tout acte y afférent.</p> <p>PRECISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2023 de la Métropole.</p>	UNANIMITÉ NPPV : 1
04/	<p><u>ADHESION A L'ASSOCIATION « EAU ET AGRICULTURE DURABLES DU CHÂTILLONNAIS »</u></p> <p>DECIDE d'adhérer à l'association « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais ».</p> <p>PRECISE que le montant de la cotisation annuelle pour la Métropole est fixé à 2 000 € minimum, révisable annuellement par l'assemblée générale de l'association.</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 des budgets de l'exercice 2023 et suivants de la Métropole.</p> <p>DECIDE d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 8 000 € pour l'année 2023 afin notamment de sécuriser le financement du poste d'animateur.</p> <p>AUTORISE le président ou son représentant à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus et à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget de l'exercice 2023 de la Métropole.</p>	UNANIMITÉ

05/	<p><u>APPROBATION DES SCENARIOS DE REOUVERTURE DE LA BIEVRE</u></p> <p>APPROUVE les scénarios de réouverture de la Bièvre sur les communes d'Antony, de L'Haÿ-les-Roses et de Gentilly et qui traduisent l'ambition partagée de la Métropole et des communes en matière de renaturation des cours d'eau,</p> <p>CONFIRME la poursuite des études de conception des projets d'aménagement pour les lots Antony, L'Haÿ-les-Roses et Gentilly.</p> <p>SOULIGNE la nécessité d'approfondir les scénarios et les échanges sur les secteurs de Cachan et de Paris afin de trouver le scénario le plus adapté au contexte local.</p>	UNANIMITÉ
------------	---	------------------

06/	<p><u>CENTRES-VILLES VIVANTS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FIMACS</u></p> <p>ADOpte l'attribution d'une subvention au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes, pour les communes suivantes, selon le plan de financement des dossiers déposés :</p> <p><i>Au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><u>Maitre d'ouvrage</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Objet</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Montant maximum accordé par le Bureau métropolitain du 3 avril 2023</u></th> <th style="text-align: center;"><u>En investissement</u></th> <th style="text-align: center;"><u>En fonctionnement</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Orly</td> <td>Programme de redynamisation du centre-ville</td> <td style="text-align: right;">294 000 €</td> <td style="text-align: right;">200 000 €</td> <td style="text-align: right;">94 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Charenton-le-Pont</td> <td>Programme de redynamisation du centre-ville et du marché couvert</td> <td style="text-align: right;">392 400 €</td> <td style="text-align: right;">384 400 €</td> <td style="text-align: right;">8 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Villetaneuse</td> <td>Programme de redynamisation du centre-ville</td> <td style="text-align: right;">204 289,50 €</td> <td style="text-align: right;">151 789,50 €</td> <td style="text-align: right;">52 500 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Athis-Mons</td> <td>Audit commercial et redynamisation du marché des Gravilliers</td> <td style="text-align: right;">140 250 €</td> <td style="text-align: right;">93 500 €</td> <td style="text-align: right;">46 750 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Total</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 030 939,50 €</td> <td style="text-align: right;">829 689,50 €</td> <td style="text-align: right;">201 250 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>ADOpte les projets de contrats métropolitains de développement entre les communes susmentionnées et la Métropole du Grand Paris.</p>	<u>Maitre d'ouvrage</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant maximum accordé par le Bureau métropolitain du 3 avril 2023</u>	<u>En investissement</u>	<u>En fonctionnement</u>	Orly	Programme de redynamisation du centre-ville	294 000 €	200 000 €	94 000 €	Charenton-le-Pont	Programme de redynamisation du centre-ville et du marché couvert	392 400 €	384 400 €	8 000 €	Villetaneuse	Programme de redynamisation du centre-ville	204 289,50 €	151 789,50 €	52 500 €	Athis-Mons	Audit commercial et redynamisation du marché des Gravilliers	140 250 €	93 500 €	46 750 €	Total		1 030 939,50 €	829 689,50 €	201 250 €	UNANIMITÉ
<u>Maitre d'ouvrage</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant maximum accordé par le Bureau métropolitain du 3 avril 2023</u>	<u>En investissement</u>	<u>En fonctionnement</u>																												
Orly	Programme de redynamisation du centre-ville	294 000 €	200 000 €	94 000 €																												
Charenton-le-Pont	Programme de redynamisation du centre-ville et du marché couvert	392 400 €	384 400 €	8 000 €																												
Villetaneuse	Programme de redynamisation du centre-ville	204 289,50 €	151 789,50 €	52 500 €																												
Athis-Mons	Audit commercial et redynamisation du marché des Gravilliers	140 250 €	93 500 €	46 750 €																												
Total		1 030 939,50 €	829 689,50 €	201 250 €																												

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les contrats métropolitains de développement « Centres-villes vivants » relatifs aux subventions attribuées aux communes susmentionnées.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 du budget 2023 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI6300001-Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS) », opération « 20028 FIMACS ».

07/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS « INNOVER DANS LA VILLE »

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 115 131,70 euros et en fonctionnement d'un montant de 24 974,00 euros pour les 9 projets et personnes publiques suivants :

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Asnières-sur-Seine	Mise en place d'ateliers numériques	13 500,00 €	0 €	Non activé
Aulnay-sous-Bois	Coffre-fort numérique	9 474,00 €	11 599,00 €	Non activé
Limeil-Brévannes	Dématérialisation des actes administratifs du Conseil Municipal	0,00 €	21 999,50 €	Non activé
	Solution de prise de rendez-vous en ligne pour les démarches en mairie	0,00 €	1 575,00 €	Non activé
	Solution de cybersécurité	0,00 €	16 425,50 €	Non activé
Rueil-Malmaison	Solution d'hypervision de gestion de consommation énergétique des bâtiments	0,00 €	22 500,00 €	Non activé
	Solution de cybersécurité	0,00 €	9 000,00 €	Non activé
Saint Cloud	Projet de modernisation numérique du cinéma municipal	0,00 €	26 827,20 €	Non activé
Villeneuve-Saint-Georges	Mise en place d'une mallette numérique mobile à destination des écoles pour assurer la mise en œuvre d'ateliers numériques	2 000,00 €	5 205,50 €	Non activé
Total		24 974,00 €	115 131,70 €	

UNANIMITÉ

Soit un total de 140 105,70 euros pour les 9 projets.

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds "Innover dans la Ville" et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte pour l'exécution de la précédente délibération.

	<p>PRECISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).</p> <p>PRECISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme "Z15700001 Fonds métropolitain de l'innovation numérique", opération "20026 FMIN".</p>	
08/	<p><u>APPROBATION DES MODALITÉS DU RÈGLEMENT D'UN JEU-CONCOURS « AUX ORIGINES MÉTROPOLITAINES DE LA TOUR EIFFEL »</u></p> <p>APPROUVE le principe d'organisation d'un jeu-concours organisé avec la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel, du lundi 25 septembre au lundi 2 octobre 2023, et les modalités du règlement dudit jeu-concours dont un exemplaire est joint au dossier.</p> <p>PRECISE que la S.E.T.E. prendra une délibération approuvant le principe d'organisation dudit jeu-concours et les modalités du règlement dudit jeu-concours.</p> <p>DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 011 « charges à caractère général » du budget 2023 de la Métropole du Grand Paris.</p>	UNANIMITÉ
09/	<p><u>CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION OREE</u></p> <p>APPROUVE les termes du projet de convention triennale d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et Orée.</p> <p>ATTRIBUE une subvention totale de 64 500 € (soixante-quatre mille cinq cent euros) à Orée pour la période 2023-2025 versée annuellement soit 21 500 € par an.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » des budgets 2023, 2024 et 2025, sous réserve de l'adoption des budgets des exercices considérés.</p>	UNANIMITÉ
10-01/	<p><u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION « L'URBANOGRAPHE » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL CLOSE-UP</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 50 000 € (cinquante mille euros) à l'association L'Urbanographe.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association L'Urbanographe pour l'organisation du « Festival Close-Up ».</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2023 de la Métropole sous réserve de l'adoption dudit budget.</p>	UNANIMITÉ
10-02/	<p><u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FILMS 4 SUSTAINABLE WORLD » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL MEGACITIES-SHORTDOCS</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 22 000 € (vingt-deux mille euros) à l'association Films 4 Sustainable World.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Films 4 Sustainable World pour l'organisation du « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival ».</p>	UNANIMITÉ

	<p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2023 de la Métropole sous réserve de l'adoption dudit budget.</p>	
10-03/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « ATMOSPHERES 21 »</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 15 000 € (quinze mille euros) à l'association Atmosphères 21.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens, ci-annexé, avec l'association Atmosphères 21 pour l'organisation de la 13e édition du Festival Atmosphères, du 11 au 15 octobre 2023.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 065 « autres charges de gestion courante » du budget 2023.</p>	UNANIMITÉ
11/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CANTO MUNDI - ORGANISATION DU FESTIVAL DES MUSIQUES ANCIENNES ET TRADITIONNELLES</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de trente mille euros (30 000 €) à l'association Canto Mundi pour l'année 2023.</p> <p>APPROUVE le projet joint de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Canto Mundi.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2023.</p>	UNANIMITÉ
12/	<p><u>CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LECTURE POUR TOUS » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « DES LIVRES, DES ARTISTES »</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 24 900 € (vingt-quatre mille neuf cents euros) à l'association « Lecture pour tous ».</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Lecture pour tous » pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Festival « Des Livres, des Artistes ».</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 065 « autres charges de gestion courante » du budget 2023 de la Métropole du Grand Paris.</p>	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 15h30.

Fait à Paris, le 3 avril 2023

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison